

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CL11

présenté par

M. David Habib, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Saulignac et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	0	2 620 000
Gendarmerie nationale	2 620 000	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
<b>TOTAUX</b>	2 620 000	2 620 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le programme 152 « gendarmerie nationale » prévoit des dépenses en carburant de 52,4 millions d'euros, mais ne semble pas tenir compte des évolutions des prix du gazole.

Or, plusieurs facteurs sont susceptibles d'entraîner une augmentation substantielle des dépenses de carburant de la gendarmerie :

- La hausse de la taxation du carburant décidée dans le présent projet de loi, qui devrait faire augmenter en 2019 le prix du gazole de 7 centimes par rapport à 2018, ce qui revient à une hausse moyenne de 5 % ;

Cet amendement propose donc d'augmenter de 2,6 millions d'euros la dotation en carburants opérationnels, pour que ces différents facteurs aient un impact neutre sur le budget de la gendarmerie.

Cet amendement :

- flèche 2,6 millions d'euros supplémentaires vers le programme gendarmerie et plus précisément l'action 04 « commandement, ressources humaines et logistique »
- et réduit de 2,6 millions d'euros les crédits de l'action 06 du programme « police nationale ».